



## Conseil économique et social

Distr. générale  
29 novembre 2011  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de la condition de la femme

#### Cinquante-sixième session

27 février-9 mars 2012

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire\*

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle » : réalisation des objectifs stratégiques, mesures à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives; thème prioritaire : « L'autonomisation des femmes rurales et leur rôle dans l'élimination de la pauvreté et de la faim, le développement et les défis actuels »**

### **Déclaration présentée par la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social**

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué en application des paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* E/CN.6/2012/1.



## Déclaration

À l'occasion de la cinquante-sixième session de la Commission de la condition de la femme, la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté tient à faire savoir qu'elle continue à appuyer la mise en œuvre intégrale et effective de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des conclusions adoptées à la cinquante-cinquième session de la Commission. Depuis près d'un siècle, la Ligue a surtout étudié les liens entre l'inégalité entre les sexes, l'injustice socioéconomique et les causes profondes de la guerre. Après la tenue de la cinquante-cinquième session de la Commission, des femmes du monde entier sont venues participer à son congrès international à San José (30 juillet-6 août 2011), où elles ont réaffirmé sa position et recentré ses travaux sur la prévention des conflits et de l'insécurité par la promotion des droits de tous.

Compte tenu du thème prioritaire de la cinquante-sixième session (Autonomisation des femmes rurales et leur rôle dans l'élimination de la pauvreté et de la faim, le développement et les défis actuels), la Ligue appelle l'attention sur des questions intersectorielles – participation, droits fonciers et accès à la terre, droits des peuples autochtones, ressources naturelles et sécurité alimentaire – ainsi que sur les difficultés et répercussions des catastrophes, des conflits et de l'insécurité sur la vie des femmes rurales.

Celles-ci sont souvent l'objet de violations des droits particulières, d'exclusion, d'isolement et de pauvreté et sont vivement touchées par les catastrophes naturelles et anthropiques, dont les crises économiques, les changements climatiques, la militarisation et les conflits. Afin d'appeler l'attention sur des thèmes communs, la Ligue mettra l'accent sur des cas dont elle a été informée par ses sections nationales qui illustrent bien la complexité et l'étendue des difficultés des femmes rurales.

La Ligue souligne continuellement que la participation des femmes à tous les stades et à tous les niveaux de la prise de décisions est une condition *sine qua non* de l'amélioration du niveau de vie, de l'élimination de la pauvreté, de la promotion de la démocratie et de la poursuite du développement durable et d'une paix juste. Malgré cela, les femmes, en particulier celles des zones rurales, continuent d'être exclues des administrations locales et sont rarement représentées aux niveaux national et international. De plus, le fait qu'il ne soit pas suffisamment fait écho de leurs préoccupations politiques aggrave les difficultés économiques et sociales particulières qu'elles rencontrent.

La section pakistanaise de la Ligue souligne que l'autonomisation des femmes rurales est indispensable pour faciliter leur participation réelle. Nous rappelons les recommandations formulées à la conférence annuelle de la Potohar Organization for Development Advocacy qui s'est tenue à Islamabad le jour de la Journée mondiale des femmes rurales et qui a rassemblé plus de 800 participantes, dont la plupart étaient des femmes rurales venues de toutes les régions du Pakistan. Dans ces recommandations, il était demandé que les femmes rurales soient représentées à tous les niveaux de la prise de décisions, y compris ceux des conseils villageois et des comités des districts pour la paix; qu'un nouveau poste budgétaire soit ajouté à tous les budgets annuels des districts; et qu'un mécanisme d'application de la loi contre le harcèlement sexuel soit mis en place. La Ligue souligne à cet égard que les

femmes ne doivent pas être vues seulement comme des victimes mais aussi comme des agents du changement dans leur milieu.

Les femmes rurales souffrent depuis longtemps des retombées négatives de la mondialisation, de la libéralisation et de la privatisation. Elles sont en butte, de par les politiques, à la discrimination et à l'exclusion en ce qui concerne la propriété et l'utilisation des ressources naturelles, dont la terre, l'eau, les semences et les ressources minières. La section indienne de la Ligue fait valoir qu'il faudrait, avant que l'État achète des terres à des agriculteurs, que les femmes soient consultées et que l'échange ne soit pas considéré légal tant qu'elles n'y ont pas consenti. Actuellement, les agriculteurs indiens, en particulier les agricultrices, sont contraints de céder leurs terres et d'aller s'installer dans des zones urbaines, où ils vont grossir les rangs des travailleurs non qualifiés, ce qui entraîne souvent une baisse significative de leur niveau de vie vu qu'ils n'ont pas accès à l'éducation et aux soins de santé et ne perçoivent pas de salaires décents.

Quant aux agriculteurs demeurant en milieu rural, comme l'environnement devient pollué, leur travail devient plus difficile. Le pillage des ressources naturelles entraîne une dégradation sévère de l'environnement qui expose davantage les terres agricoles à des inondations soudaines, à l'érosion et même à la sécheresse. Les répercussions de ces phénomènes sur les populations rurales, en particulier sur les femmes, qui effectuent une grosse part des travaux dans les zones rurales, sont dévastatrices et leur font payer un inimaginable tribut économique, social et culturel. De même, la dégradation de l'environnement et ses effets néfastes sur la viabilité de celui-ci et la santé publique sont causés et aggravés par les conflits, le complexe militaro-industriel, la production et la consommation d'armements, l'usage et les effets durables de l'uranium appauvri, les restes de guerre et une exploitation minière non viable.

À l'instar de la section indienne, les sections du Nigéria, de la République démocratique du Congo et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord soulignent qu'il importe de protéger nos ressources naturelles et d'assurer la sécurité alimentaire. L'agriculture demeure la principale source d'emploi et le principal moyen de survie des femmes rurales. En fait, la majorité des agriculteurs du monde entier sont des femmes, qui ne jouissent pourtant pas de l'égalité d'accès aux technologies, à la formation, au crédit, à la terre et à des aides. Autonomiser les femmes rurales en matière de sécurité alimentaire peut avoir des effets substantiels sur l'approvisionnement alimentaire disponible au cours des décennies à venir.

En République démocratique du Congo, les ressources naturelles et l'approvisionnement alimentaire pâtissent gravement de la persistance de l'insécurité et de la poursuite du conflit, ce qui contraint des populations à se déplacer dans des camps où elles deviennent dépendantes d'une aide alimentaire insuffisante. De plus, là où les ressources naturelles, dont l'eau et la terre, se raréfient du fait de facteurs naturels ou non naturels, la probabilité d'une recrudescence prolongée de la violence s'accroît. En outre, les femmes rurales courent davantage le risque d'être attaquées, notamment d'être l'objet de violences sexuelles, lorsqu'elles doivent quitter les camps de personnes déplacées ou leur village pour aller cultiver leurs terres. La Ligue souligne qu'il importe d'assurer leur protection, leur accès aux ressources naturelles et leur capacité de travailler en sécurité. Les sections de la Ligue exigent que les femmes et les hommes accèdent, dans des conditions de justice et d'égalité, à toutes les ressources naturelles,

économiques et politiques, que les femmes soient associées aux programmes et aux processus et qu'elles soient consultées quant aux moyens de protéger et de préserver lesdites ressources.

Les sections du Costa Rica, de la Colombie et du Mexique appellent l'attention sur l'exclusion de longue date des femmes autochtones, qui les contraint à habiter des régions reculées où elles ont un accès extrêmement limité aux ressources et aux services. Dans les pays en question, les peuples autochtones continuent de souffrir d'une marginalisation économique et sociale extrême et de l'impossibilité de jouir des droits fondamentaux consacrés par la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Nous appelons donc tous les acteurs gouvernementaux, de la société civile et du secteur privé de ces pays à mettre fin à la marginalisation des peuples autochtones ruraux, en particulier des femmes autochtones rurales, et de faire en sorte qu'ils bénéficient, en tant que membres de la société, de l'égalité d'accès aux droits fondamentaux et aux services essentiels.

Ces exemples illustrent bien la large gamme de difficultés rencontrées par les femmes rurales, difficultés qui, comme les membres de la Ligue le constatent partout dans le monde, notamment au Pakistan, en République démocratique du Congo et en Colombie, sont aggravées par la violence et les conflits. Dans les populations rurales touchées par un conflit, pendant que les hommes sont au combat, les femmes s'occupent de leur famille, font tourner l'économie, assurent l'approvisionnement alimentaire et prennent soin de toutes les affaires privées et publiques. En ce moment même, nos sœurs, dans de nombreux pays comme le Yémen et la République arabe syrienne, souffrent et se battent pour maintenir les membres de leur famille en vie face à une violence aveugle. La Ligue condamne vigoureusement toutes les formes de violence et demande qu'il soit mis fin immédiatement à l'usage oppressif de la force partout où il y est recouru. De plus, nous appelons les gouvernements et les acteurs concernés à faire en sorte que toutes les femmes soient protégées de façon adéquate contre les actes de violence et qu'elles obtiennent réparation de tels actes.

Dans toutes les sociétés, la prolifération des armes continue à faciliter la commission de crimes graves et de violations des droits de l'homme, dont des actes de violence sexuelle et sexiste. Qui plus est, il y a des liens directs et indirects entre les dépenses militaires excessives, le commerce des armes, les conflits violents et la diminution des ressources utilisables pour assurer le développement social, économique et rural et l'égalité entre les sexes. La Ligue exige la mise en œuvre des mesures à prendre au titre du domaine critique E du Programme d'action de Beijing, qui appelle à la maîtrise des dépenses relatives aux armements, et de la Charte des Nations Unies qui, à son article 26, demande que ne soit détourné vers les armements que le minimum des ressources humaines et économiques du monde.

Nous prions instamment les États et les hauts fonctionnaires des Nations Unies, non seulement de nous appuyer avec des mots, mais aussi d'investir dans la prévention de la violence, de la discrimination et des conflits et de mettre en cause le militarisme et ses répercussions négatives sur les femmes et les populations, en particulier dans les zones rurales. Nous appelons toutes les parties prenantes à œuvrer pour un désarmement effectif et substantiel et pour la réglementation du commerce des armes, ainsi que pour une maîtrise appropriée de la circulation des armes existantes. À cet égard, nous préconisons que le traité international relatif au commerce des armes qui est en cours de négociation ne serve pas simplement à

réglementer les transferts d'armes mais à aider à prévenir les conflits armés et les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire et à affaiblir sensiblement la culture et l'économie du militarisme.

Outre la pleine application du Programme d'action de Beijing, la Ligue exige le total respect de l'obligation de protéger les droits humains des femmes et de promouvoir la participation de celles-ci et l'égalité entre les sexes, qui découle en particulier de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, particulièrement de son article 14 relatif aux femmes rurales, et que soient pleinement appliquées toutes les résolutions du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité.

La Ligue réaffirme son attachement à la réalisation d'une paix durable fondée sur la dignité humaine. Nous envisageons avec intérêt d'œuvrer, en collaboration avec des partenaires dans le monde entier, au démantèlement de la culture du militarisme qui prévaut actuellement et à la création d'une culture de paix d'où le racisme, la discrimination, l'injustice économique, la violence et toutes les formes d'oppression seront absents et qui fera des femmes, notamment des femmes rurales, des participantes à part entière, en toute égalité.

---